

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOISY-SUR-SEINE



Orientations d'Aménagement et de Programmation

Document pour approbation

Les sites retenus d'OAP - Localisation



OAP n°1 – Site du Chemin de l'Ermitage

SITE ET SITUATION

Le secteur objet de la présente OAP se situe non loin du centre bourg et tout proche du collège de l'Ermitage. Il est desservi par le Chemin de l'Ermitage.

Classées en zone UB au PLU, les trois parcelles de l'OAP couvrent une superficie d'environ **3 000m²**.

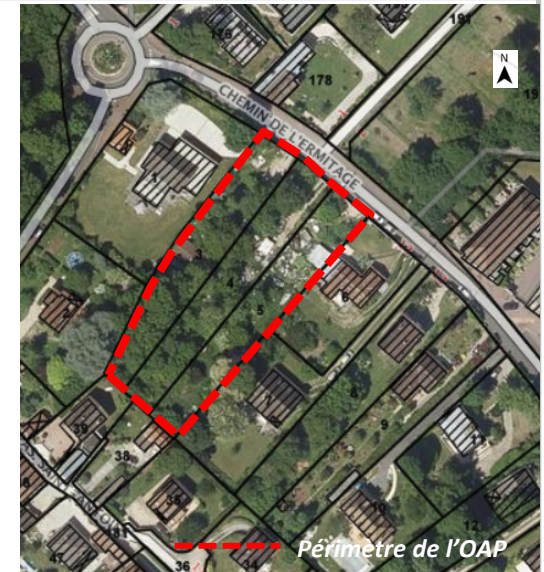
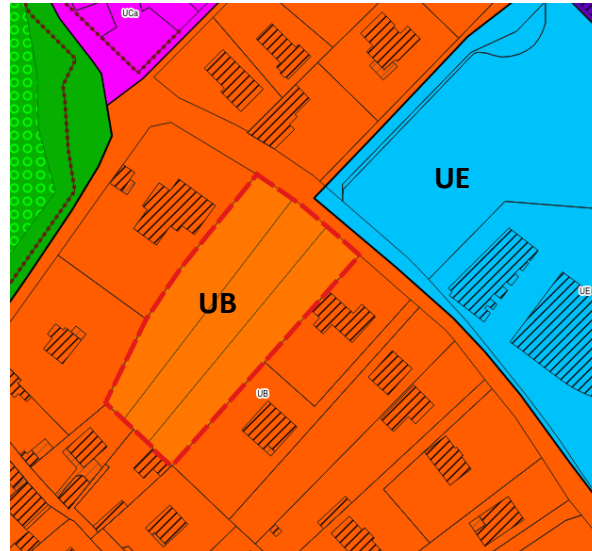
Actuellement le site est libre de constructions.

Les fonds de parcelle sont qualifiés par des plantations.

La topographie est marquée par une pente accentuée (de l'ordre de 10%).

ENJEUX

- Implanter des formes urbaines respectant le caractère du tissu urbain environnant





 Périmètre de l'OAP

Développement d'un programme de 8 logements locatifs sociaux au minimum à 10 logements locatifs sociaux au maximum, implanté dans plusieurs bâtiments dont le gabarit et l'organisation s'inspirera du programme aménagé au nord, square Clara Schumann.

Ce secteur est concerné un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles.

OAP n°1 – Site du Chemin de l'Ermitage

ORIENTATIONS - PROGRAMME

- 1** Préserver les plantations en fond des parcelles qui contribuent à la continuité de la trame boisée à restaurer dans le milieu urbanisé. Dans la mesure du possible, préserver les arbres existants, ou si le projet nécessite leur coupe, replanter en nombre équivalent et d'essence locale.

Assurer la gestion des eaux pluviales sur la parcelle grâce à des sols en pleine terre et des bassins de rétention.
- 2** Composer une façade qui s'inscrive dans la continuité de la silhouette de la rue (hauteur et volumétrie des constructions)
- 3** Etudier la faisabilité d'un passage sur fond voisin permettant le positionnement du réseau d'assainissement en partie basse des terrains
- 4** Limiter les accès sur le Chemin de l'Ermitage à 1 accès automobile et 1 accès piéton/cycle.
- 5** Prendre en compte la vue et l'ensoleillement des constructions voisines

Prévoir un emplacement dédié au stationnement public.

Harmoniser les volumes bâtis et les formes architecturales avec celles caractérisant le tissu urbain environnant.

OAP n°2 – Site de l'Allée Gouvion Saint Cyr

SITE ET SITUATION

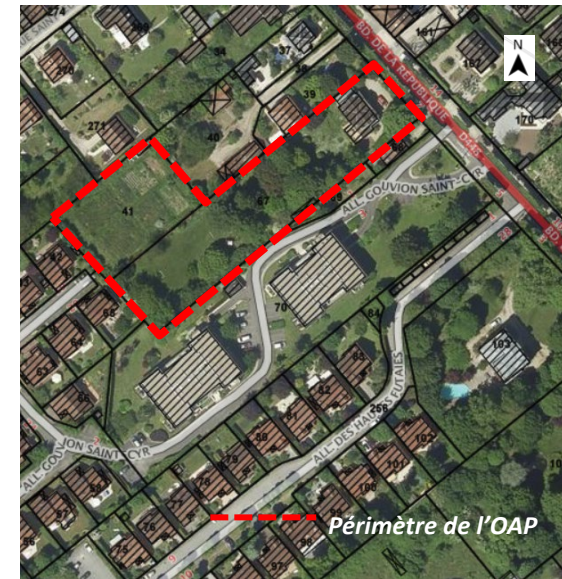
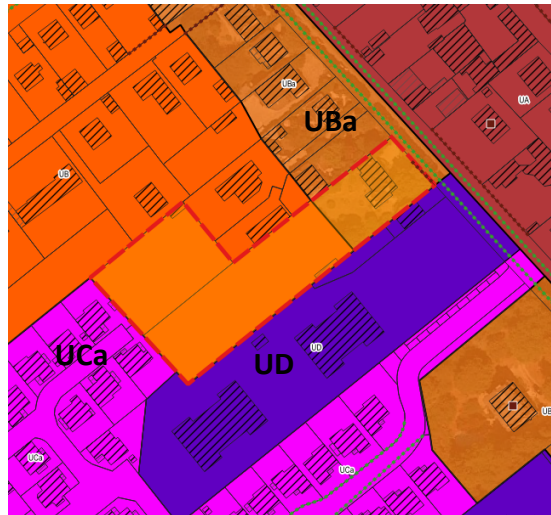
Le secteur objet de la présente OAP se situe non loin du centre bourg au cœur d'un tissu mixte d'habitat individuel et collectif. Il est desservi par l'allée Gouvion Saint Cyr .

Classées en zone UB au PLU, les deux parcelles de l'OAP couvrent une superficie d'environ **4 300m²**.

Actuellement le site est occupé par une construction d'habitat individuel en façade sur le boulevard de la République.

ENJEUX

- Implanter des formes urbaines respectant le caractère du tissu urbain environnant
- Renforcer le maillage des liaisons douces





 Périmètre de l'OAP

Ce secteur est concerné par une enveloppe d'alerte Zone Humide de classe B (zone humide potentielle) cartographiée par la DRIEAT. Pour rappel, au titre de la loi sur l'eau, rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau, tout projet, soumis à autorisation ou à déclaration dès lors qu'il imperméabilise, remblaye, assèche ou encore met en eau 1000 m² ou plus, doit être précédé d'une étude afin de vérifier la présence ou non de zones humides.

Ce secteur est concerné un aléa moyen à fort de retrait-gonflement des argiles.

Le secteur est potentiellement sujet au débordement de nappe.

OAP n°2 – Site de l'Allée Gouvion Saint Cyr

ORIENTATIONS - PROGRAMME

- 1** Aménager une continuité des circulations piéton/cycle
- 2** Etudier la possibilité d'une mutualisation de l'accès automobile (allée Gouvion Saint-Cyr). A défaut, il sera à créer depuis le boulevard de la République.
- 3** Dans la mesure du possible, préserver les arbres existants, ou si le projet nécessite leur coupe, replanter en nombre équivalent et d'essence locale.

Prévoir un emplacement dédié au stationnement des visiteurs.

Harmoniser les volumes bâtis et les formes architecturales avec celles caractérisant le tissu urbain environnant.

Une analyse précise des enjeux écologiques (description des habitats naturels, des espèces et des fonctions écologiques affectées) et des mesures nécessaires pour éviter, réduire, voire compenser ces incidences, sera réalisée avant tout aménagement. La réalisation du projet sera conditionnée par le résultat de ces études.

Développement d'un programme de 8 logements locatifs sociaux au minimum à 15 logements locatifs sociaux au maximum.

OAP n°3 – Site du Château de l'EPNAK

SITE ET SITUATION

Le secteur objet de la présente OAP se situe dans le domaine du Château dit de l'EPNAK face au pôle commercial du quartier.

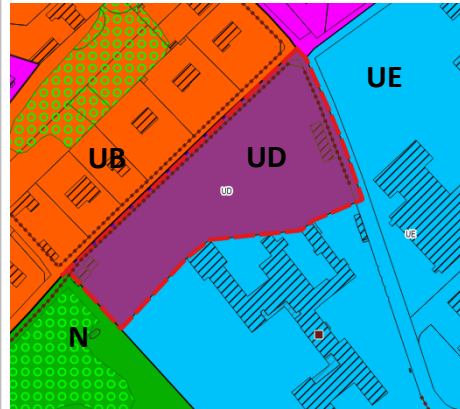
Il est desservi par l'accès commun au domaine situé rue de l'Ermitage.

Classés en zone UD au PLU, les terrains de l'OAP couvrent une superficie d'environ **8900 m²**.

Actuellement le site est libre de toute construction.

ENJEUX

- Implanter des formes urbaines prenant en compte les volumétries et valorisant la qualité patrimoniale des constructions aux abords.
- Maintenir la continuité urbaine par la préservation du mur du parc en pierre
- Sécuriser les accès et le carrefour des rues de l'Ermitage et du Grand Veneur



--- Périmètre de l'OAP

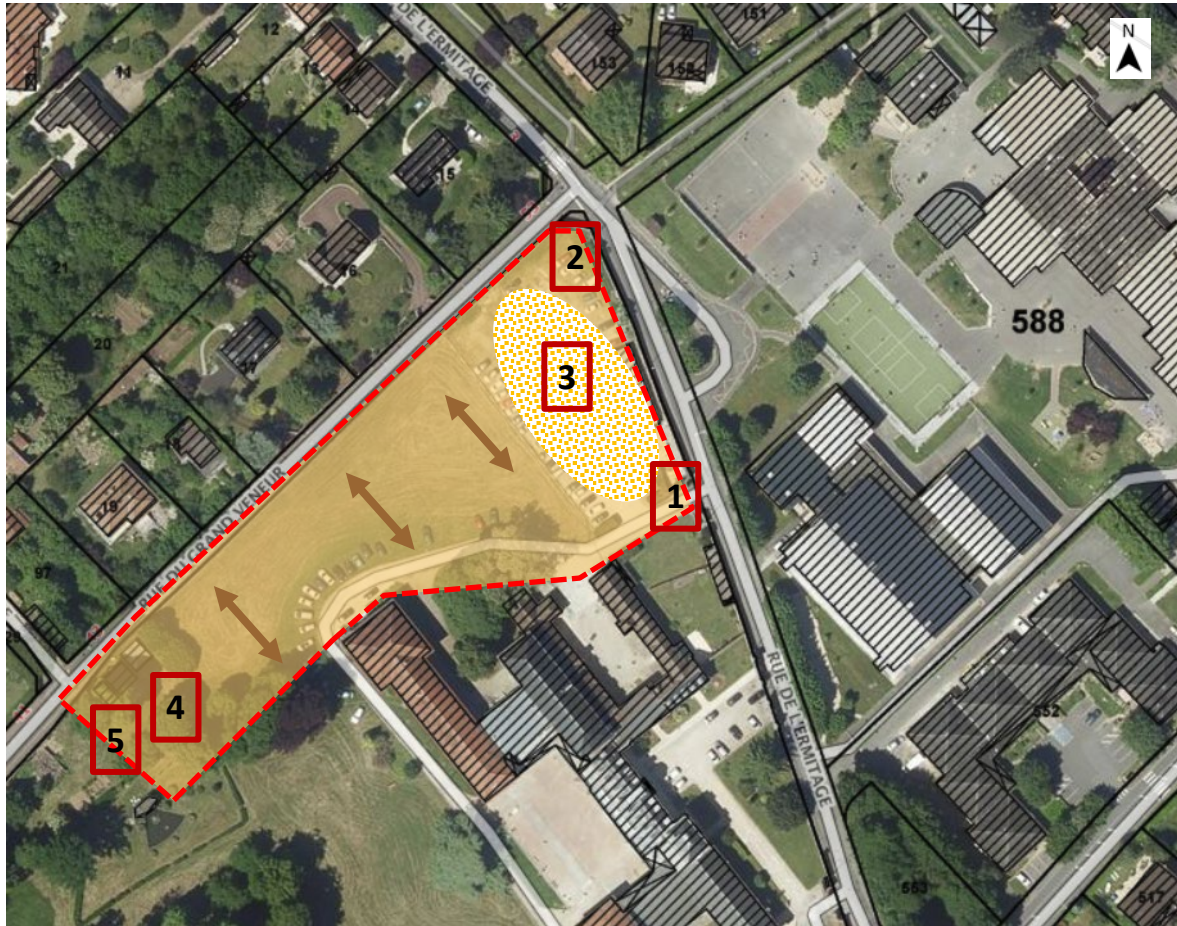


OAP n°3 – Site du château de l'EPNAK

ORIENTATIONS - PROGRAMME

- 1** Préserver les murs (protégés au PLU) sur les rues du Grand Veneur et de l'Ermitage et pour cela mutualiser l'accès avec celui du Domaine.
Un accès piéton vers la rue du Grand Veneur pourra être créé pour favoriser les mobilités actives vers le centre-ville.
- 2** Sécuriser le carrefour des rues de l'Ermitage et du Grand Veneur.
Une partie du mur pourra être détruite, cette destruction devra être réduite au minimum nécessaire.
- 3** Localisation préférentielle des espaces de stationnement mutualisés. Les aires de stationnement extérieures seront perméables et végétalisées.
 Un emplacement dédié au stationnement public sera prévu.
-  Principe d'implantation du bâti, préservant la lisibilité du corps de bâtiment du Château. En façade sur la rue du Grand Veneur les bâtiments s'implanteront avec un retrait minimum de 6 mètres.
- 4** Pour préserver le réservoir de biodiversité que constitue le parc du château, préserver les arbres existants
- 5** Préserver l'ancienne glacière.

Harmoniser les volumes bâtis et les formes architecturales avec celles caractérisant le tissu urbain environnant.



 Périmètre de l'OAP

Développement d'un programme de 66 logements locatifs sociaux au minimum.

Ce secteur est concerné un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles.

OAP n°4 – 5 Boulevard Aristide Briand

SITE ET SITUATION

Le secteur objet de la présente OAP se situe au cœur d'un tissu d'habitat individuel, à proximité du centre bourg.

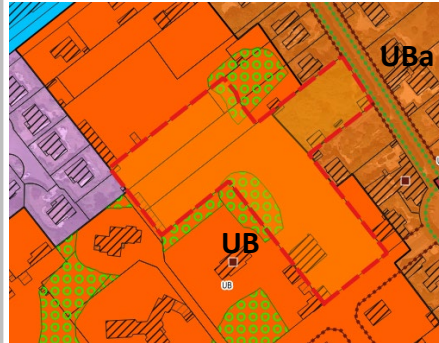
Il est desservi la voie structurante que constitue le boulevard de la République (RD448), et par le Boulevard Aristide Briand.

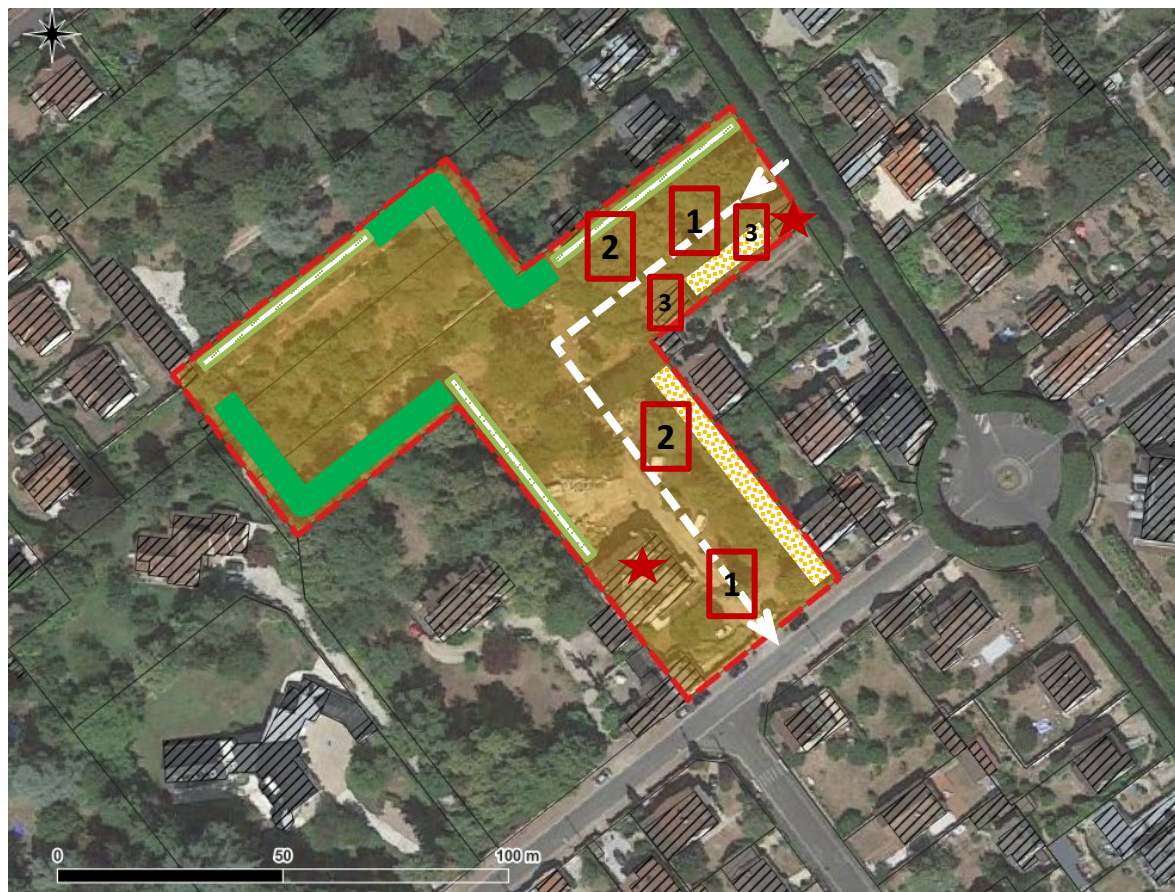
Classés en zones UB et UBa au PLU, les terrains de l'OAP couvrent une superficie d'environ **8 500 m²**.

Actuellement le site est occupé par une construction d'intérêt et quelques dépendances éparées accueillant des activités (espace de coworking, service à la personne...).

ENJEUX

- Implanter des formes urbaines prenant en compte les volumétries des constructions aux abords
- Valoriser les constructions patrimoniales aux abords
- Maintenir la continuité urbaine par la préservation des murs de clôture en pierre





Ce secteur est concerné par une enveloppe d'alerte Zone Humide de classe B (zone humide potentielle) cartographiée par la DRIEAT. Pour rappel, au titre de la loi sur l'eau, rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau, tout projet, soumis à autorisation ou à déclaration dès lors qu'il imperméabilise, remblaie, assèche ou encore met en eau 1000 m² ou plus, doit être précédé d'une étude afin de vérifier la présence ou non de zones humides.

Ce secteur est concerné un aléa fort de retrait-gonflement des argiles.

Le secteur est potentiellement sujet au débordement de nappe, et à l'inondation de cave.

 Périmètre de l'OAP

Développement d'un programme d'au moins 30 logements locatifs sociaux.

OAP n°4 – 5 Boulevard Aristide Briand

ORIENTATIONS - PROGRAMME

1 Principe de desserte en boucle en s'appuyant sur la mutualisation des accès existants (entrée depuis la RD448 et sortie par le Boulevard Aristide Briand).

2 Préserver autant que possible la végétation arborée existante en s'appuyant sur un relevé et un diagnostic phytosanitaire. En cas d'abattage, un sujet de développement similaire et d'essence locale devra être replanté.

3 Préserver l'activité économique existante

 Constructions d'intérêt à préserver.

 Constituer une frange boisée en continuité des boisements existants limitrophes.

 Végétaliser les franges de l'opération de manière à préserver l'intimité des constructions limitrophes.

 Localisation préférentielle des espaces de stationnement mutualisés. Les aires de stationnement extérieures seront perméables et végétalisées.

Un emplacement dédié au stationnement public sera prévu.

Harmoniser les volumes bâtis et les formes architecturales avec celles caractérisant le tissu urbain environnant.

OAP n°5 – 6 rue de la croix de Gerville

SITE ET SITUATION

Le secteur objet de la présente OAP se situe en frange Est du coteau urbanisé, à dominante pavillonnaire. La topographie y est accentuée avec des pentes d'au moins 10%.

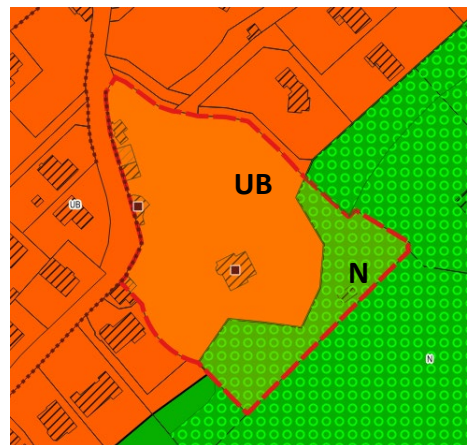
Il est desservi par la rue de la Croix de Gerville.

Classée en zone UB et N au PLU, les terrains de l'OAP couvrent une superficie d'environ **7 735 m²**.

Actuellement le site est occupé par une propriété patrimoniale, son parc et ses dépendances, ainsi que des boisements protégés en fond de parcelle.

ENJEUX

- Implanter des formes urbaines prenant en compte les volumétries des constructions aux abords.
- Préserver et valoriser les constructions patrimoniales existantes.
- Préserver les qualités paysagères et environnementales du site et de ses abords.
- Maintenir la continuité urbaine par la préservation du mur en pierre.
- Sécuriser les accès et sortie au droit de la rue de Gerville.



OAP n°5 – 6 rue de la Croix de Gerville

ORIENTATIONS - PROGRAMME

1 Principe de desserte en s'appuyant sur la mutualisation des accès existants et l'aménagement des espaces de stationnement à l'entrée du site.

★ Préserv. les murs de clôture et les constructions patrimoniales existantes.

2 Préserv. les vues du voisinage en tenant compte de la topographie du site et de la trame boisée existante.

↗ Préserv. la frange et le couvert boisé qui contribuent à la continuité de la trame boisée dans le milieu urbanisé et à la préservation du réservoir de biodiversité boisée.

3 Dans la mesure du possible, préserver les arbres existants, ou si le projet nécessite leur coupe, replanter en nombre équivalent et d'essence locale.

Prévoir un emplacement dédié au stationnement public.

Harmoniser les volumes bâtis et les formes architecturales avec celles caractérisant le tissu urbain environnant.

Développement d'un programme d'au moins 25 logements locatifs sociaux.



Ce secteur est concerné par une enveloppe d'alerte Zone Humide de classe B (zone humide potentielle) cartographiée par la DRIEAT. Pour rappel, au titre de la loi sur l'eau, rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau, tout projet, soumis à autorisation ou à déclaration dès lors qu'il imperméabilise, remblaie, assèche ou encore met en eau 1000 m² ou plus, doit être précédé d'une étude afin de vérifier la présence ou non de zones humides.

Ce secteur est concerné un aléa fort de retrait-gonflement des argiles

OAP n°6 – rue des Francs Bourgeois

SITE ET SITUATION

Le secteur se situe dans le centre ancien de Soisy, le long de la rue des Francs Bourgeois, artère commerçante majeure.

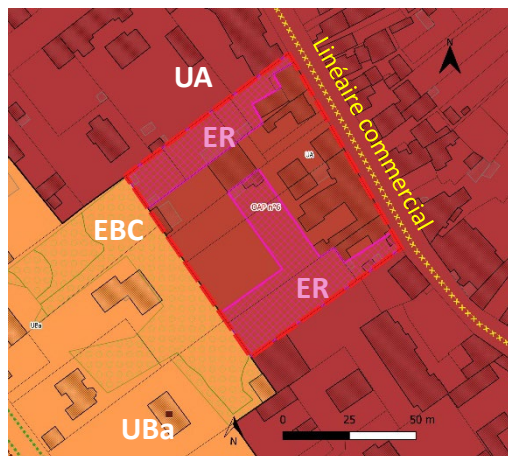
Le front bâti est ancien et continu le long de la rue, avec une mixité de commerces et d'habitat. Derrière cet alignement se développent des constructions hétéroclites (logement, stationnement, dépendances...).

Le cœur d'îlot est occupé par des jardins en pleine terre, dont émerge une masse boisée assez haute. Au sud-ouest du site (Bd de Vandeuil et de la République), les résidences individuelles sont entourées de parcs paysagers.

Classés en zone UA, les terrains couvrent une superficie d'environ **6 000 m²**.

ENJEUX

- Accompagner le réaménagement de la rue des Francs Bourgeois pour consolider le dynamisme des commerces.
- Dans cette perspective, offrir des stationnements aux différents usagers (riverains, clientèle des commerces...) pour faciliter la pratique des mobilités douces et le transit automobile rue des Francs Bourgeois.
- Préserver la qualité environnementale et paysagère du cœur d'îlot, et son rôle écologique (infiltration des eaux pluviales, refuge de biodiversité, limite de l'effet d'îlot de chaleur...).



OAP n°6 – rue des Francs Bourgeois

ORIENTATIONS - PROGRAMME

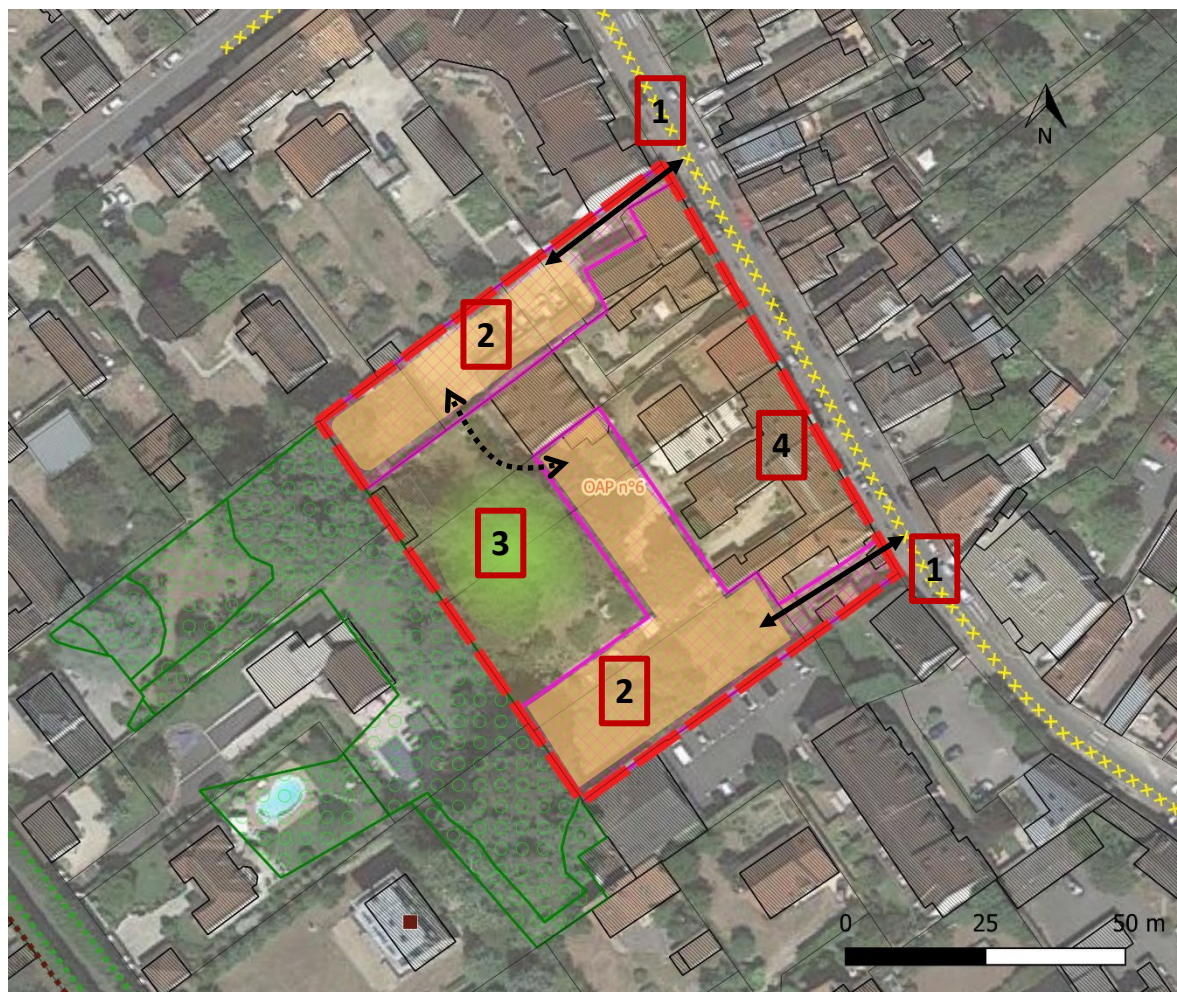
- 1** Accès à double sens depuis la rue des Francs Bourgeois, d'une largeur de passage de deux voitures sauf impossibilité liée au tissu bâti.
-  Principe de liaison automobile.

- 2** Stationnements sur 1 ou deux rangées, revêtement entièrement perméable sur les emplacements pour assurer autant que possible la gestion des eaux à la parcelle.
-  Les arbres existants seront préservés dans la mesure du possible.
Le stationnement des vélos, véhicules électriques... etc. sera pris en compte.

- 3** Préserver une frange boisée en continuité des boisements existants limitrophes : végétation et arbres anciens en cœur d'îlot à préserver.
- 

- 4** Structure urbaine à conforter en réhabilitant le bâti ancien en front de rue, tout en permettant l'évolution des structures en second rang et en extension non visibles depuis la rue.

Réalisation de stationnements publics végétalisés (jusqu'à 50 places environ)



 Périmètre de l'OAP  Espace boisé classé  Emplacement réservé

Le secteur est potentiellement sujet à l'inondation de cave.
Ce secteur est concerné un aléa fort de retrait-gonflement des argiles

OAP Trame verte et bleue

Introduction à la démarche de préservation et de valorisation des continuités écologiques

La démarche vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, ce qui assure ainsi leur cycle de vie. Dans cette perspective, la TVB (Trame Verte et Bleue) porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique (Source : Site internet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

La composante verte est définie par l'article L.371-1 II du code de l'environnement. Elle comprend :

- Tout ou partie des espaces protégés au titre du code de l'environnement ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.
- Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1°.
- Les surfaces mentionnées au I de l'article L.211-14.

La composante bleue est définie par l'article L.371-1 III du code de l'environnement. Elle comprend :

- Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 ;
- Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L.212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L.211-3 ;
- Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2°.

Ces trames s'appliquent à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin et se doivent d'être déclinées aux différentes échelles de la planification territoriale.

Les **continuités écologiques** constituant la TVB comprennent des *réservoirs de biodiversité* et des *corridors écologiques*.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ceux-ci comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnés.

Les principales caractéristiques du contexte environnemental du territoire communal

1 Le plateau forestier

Son substrat est composé de limons des plateaux. La forêt de Sénart couvre environ 60% du territoire. C'est une forêt humide du fait de l'affleurement de la nappe alluviale ; elle compte un total d'environ 800 mares. Le plateau est occupé par de très nombreuses petites dépressions qui ont pour origine l'exploitation de la meulière depuis l'époque romaine. La majorité de ces mares sont des systèmes temporaires ou semi-permanents. Leur importance varie en fonction de la battance de la nappe de Brie, de la pluviométrie et de la saison.

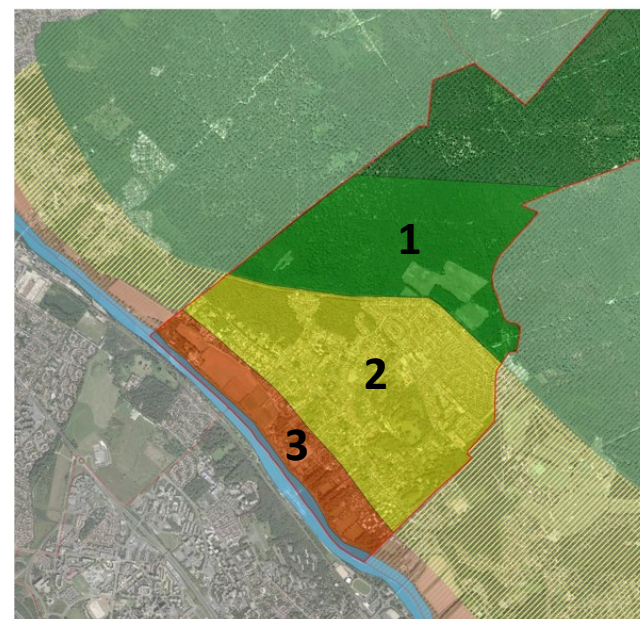
Elle accueille par ailleurs des tourbières dans son extrême nord-est (tourbière du Cormier).

2 Le coteau calcaire

Jardins : lieux de la biodiversité ordinaire... Des vignes y étaient implantées. Parcs.

3 La plaine alluviale

Son substrat est composé d'alluvions et de colluvions, des glaises à Cyrène et des argiles vertes au pied des calcaires de Brie. Situées à une altitude de 30 à 35 m, les rives de la Seine sont peu urbanisées. Le fleuve longe la commune sur près de 2 500 mètres. Ses rives accueillent une végétation spécifique aux bords de cours d'eau, la ripisylve. Les berges sont aux deux tiers naturelles ou végétalisées (Source : Schéma environnemental des berges – IAU). Elles sont essentiellement aménagées en espaces à dominante naturelle : elles accueillent des espaces de loisirs (stade, aire de sports, promenades) et quelques terrains agricoles.



-  Limites communales
-  Trame de la plaine alluviale
-  Continuité potentielle de la plaine alluviale
-  Trame du coteau calcaire
-  Continuité potentielle du coteau calcaire
-  Trame du plateau limoneux forestier
-  Continuité potentielle du plateau
-  Trame bleue

Les principales caractéristiques du contexte environnemental du territoire communal

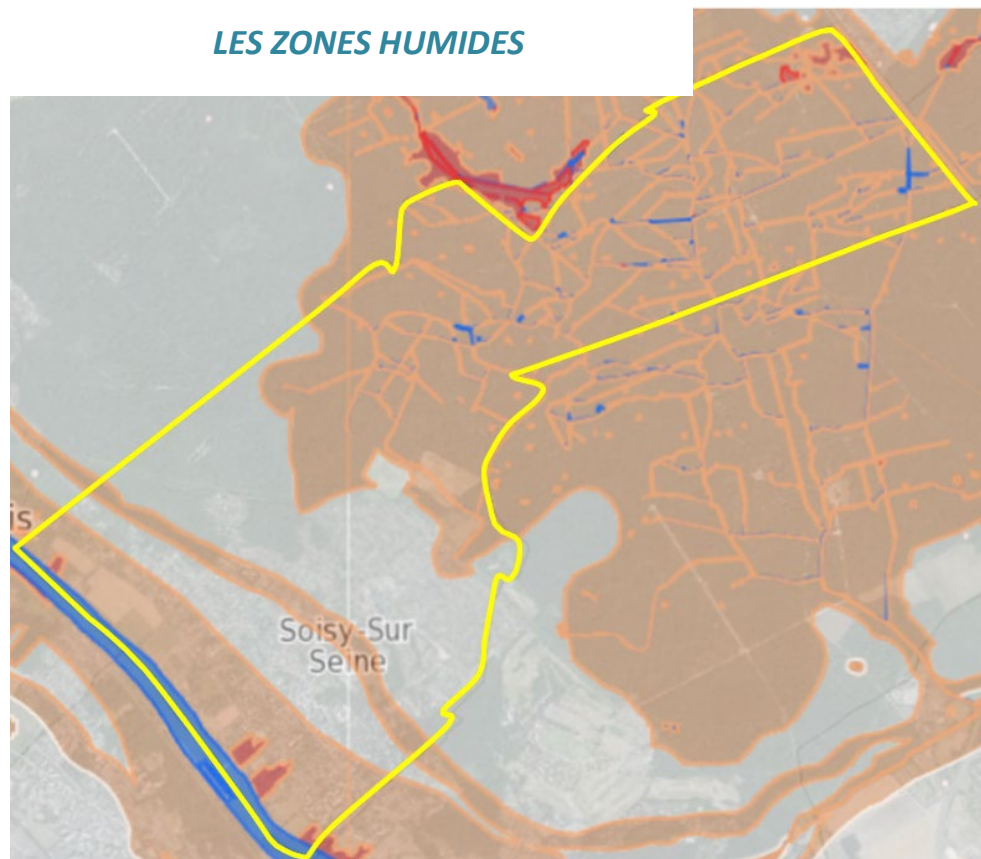
Les zones humides ont différentes fonctions :

- **Des fonctions biologiques** : elles constituent des réservoirs de biodiversité remarquable, ainsi que des lieux de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales, mais aussi pour les oiseaux.
- **Des fonctions hydrologiques** : elles agissent comme un filtre épurateur physique et chimique améliorant la qualité de l'eau. Elles ont un rôle de régulation du débit des rivières grâce à un échange d'eau permanent avec la nappe alluviale évitant les crues et l'assèchement des cours d'eau.
- **Des fonctions socio-économiques** : certaines activités humaines dépendent de ces zones humides comme l'agriculture et le tourisme.

Les parties du territoire communal concernées par des enveloppes d'alerte potentiellement humides sont :

- **La classe A** sur Soisy-sur-Seine concerne plusieurs terrains de la plaine alluviale.
- **La classe B** concerne la partie basse de la vallée, le long de la Seine et à mi coteau la ligne qui correspond à la couche de marnes vertes.
- **La classe D** est constituée des nombreuses mares de la forêt de Sénart

LES ZONES HUMIDES

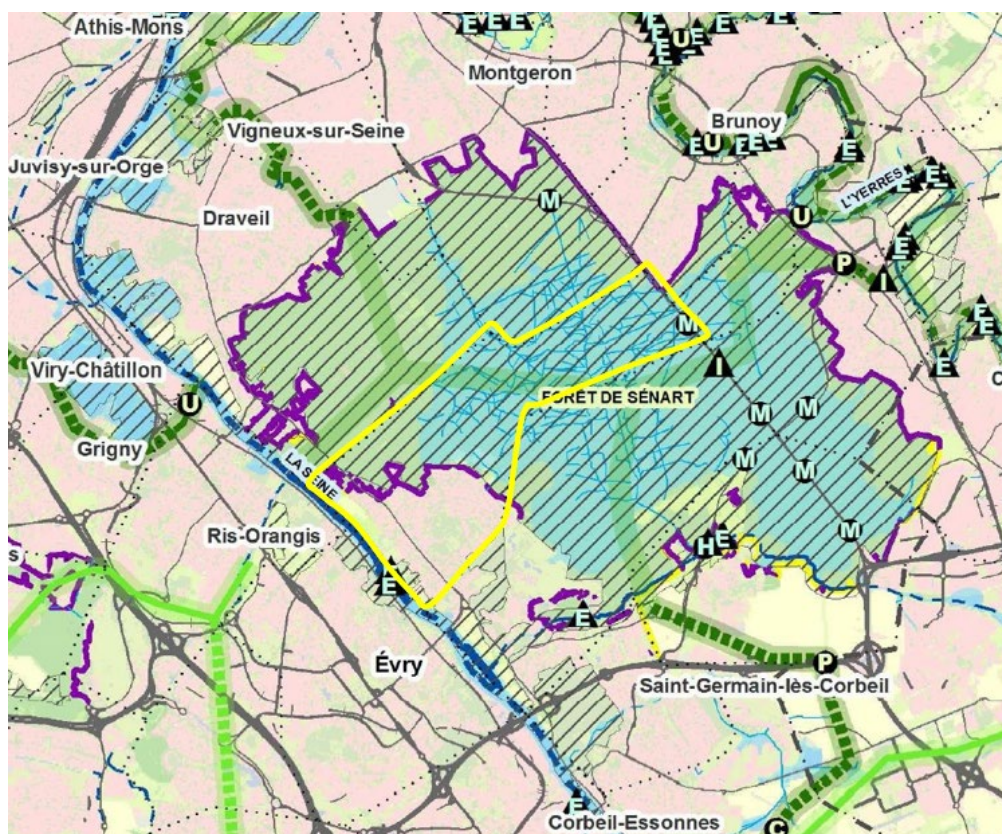


Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.

Classe B: Zones humides probable dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser

Classe D: Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique

Enjeux et objectifs : les documents de cadrage supra communaux



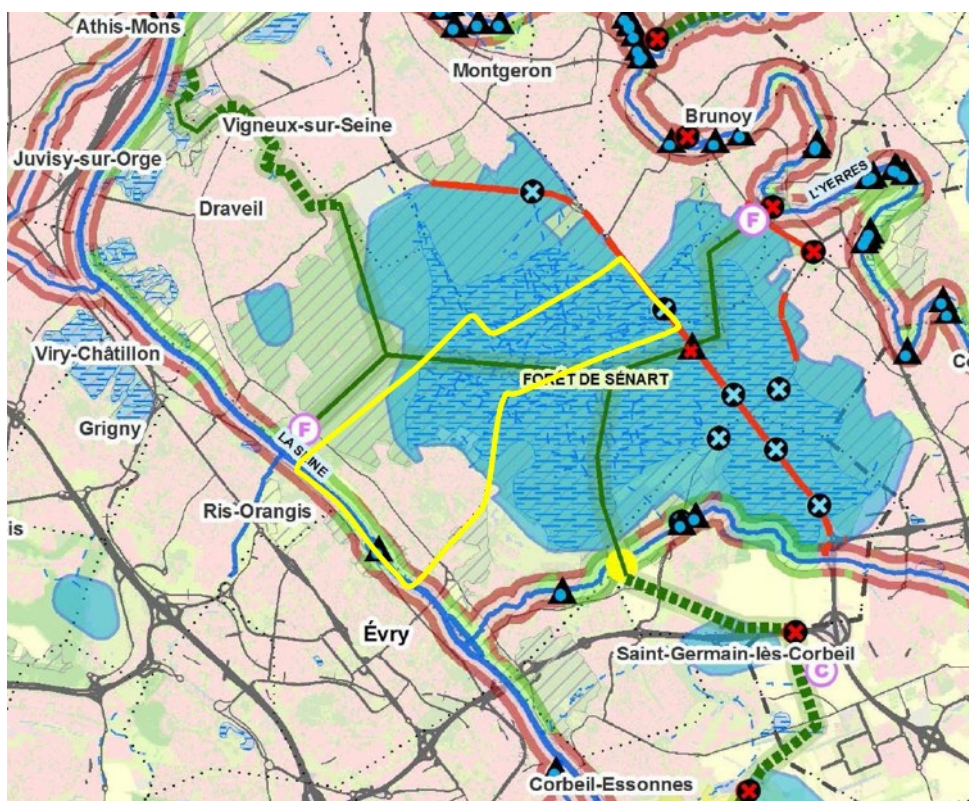
Le SRCE note sur Soisy-sur-Seine la présence de deux réservoirs de biodiversité, en l'occurrence la forêt de Sénart et une partie des terrains en bord de Seine au sud. Une lisière urbanisée des boisements de plus de 100 ha y est associée; elle court sur la quasi-totalité de la bordure forestière. La Seine est classée en cours d'eau fonctionnel sauf à l'extrémité sud où elle est à fonctionnalité réduite. Il existe un corridor et continuum de la sous-trame bleue au sein de la forêt. De plus, un corridor de la trame arborée fonctionnel diffus au sein des réservoirs de biodiversité la traverse.

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)



Enjeux et objectifs : les documents de cadrage supra communaux

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)



Les objectifs du SRCE sur Soisy-sur-Seine sont :

- la préservation du réservoir de biodiversité et des milieux humides de la forêt de Sénart
- La préservation ou la restauration des corridors dont celui de la sous-trame arborée dans la forêt et celui du corridor alluvial de la Seine
- De traiter prioritairement les obstacles que sont le barrage sur la Seine (avant 2017) et l'obstacle qu'est la RN6 sur le secteur riche en mares et mouillères dans la forêt



Enjeux et objectifs : les documents de cadrage supra communaux

Le SDRIF e (Schéma Directeur de la Région Île-de-France environnement)



RENFORCER ET VALORISER LE RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS

-  Sanctuariser l'armature verte
-  Contourner les unités paysannes
-  Valoriser les forêts de protection
-  Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
-  Renforcer la liaison
-  Maintenir les connexions écologiques d'intérêt régional

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

-  Créer un espace vert et/ou un espace de loisir d'intérêt régional
-  Favoriser la réouverture et/ou la restauration des cours d'eau

ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

-  Sanctuariser l'armature verte

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

-  Préserver l'espace agricole
-  Préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels
-  Pérenniser l'espace vert et l'espace de loisirs

PRÉSERVER DES RISQUES NATURELS

-  Zone pouvant présenter un risque d'inondation

CONFORTEUR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

-  Limiter la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre du secteur de développement à proximité de la gare dans un rayon de 2 km

TRANSFORMER LE MÉTABOLISME FRANCILIEN : SOBRIÉTÉ, CIRCULARITÉ ET PROXIMITÉ

-  Préserver l'espace agricole
-  Préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels
-  Préserver l'accès au bassin d'exploitation stratégique de gisements franciliens de matériaux
-  Maintenir le site support de services urbains ou d'économie circulaire
-  Maintenir / rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional

Enjeux et objectifs : les trames locales

1 La trame du plateau limoneux forestier

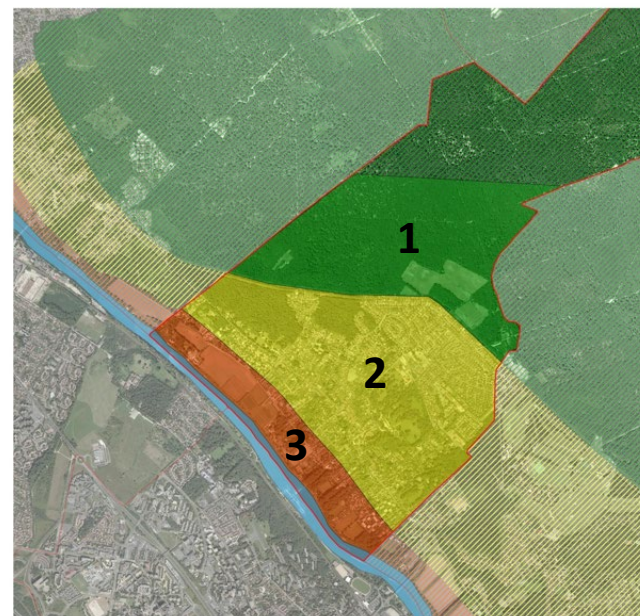
C'est un réservoir de biodiversité d'importance régionale qu'il convient de préserver.

2 La trame du coteau calcaire

Il convient d'y protéger les éléments constitutifs des continuités écologiques (réservoirs boisés – dont les parcs- , herbacés et aquatiques et espaces relais boisés)

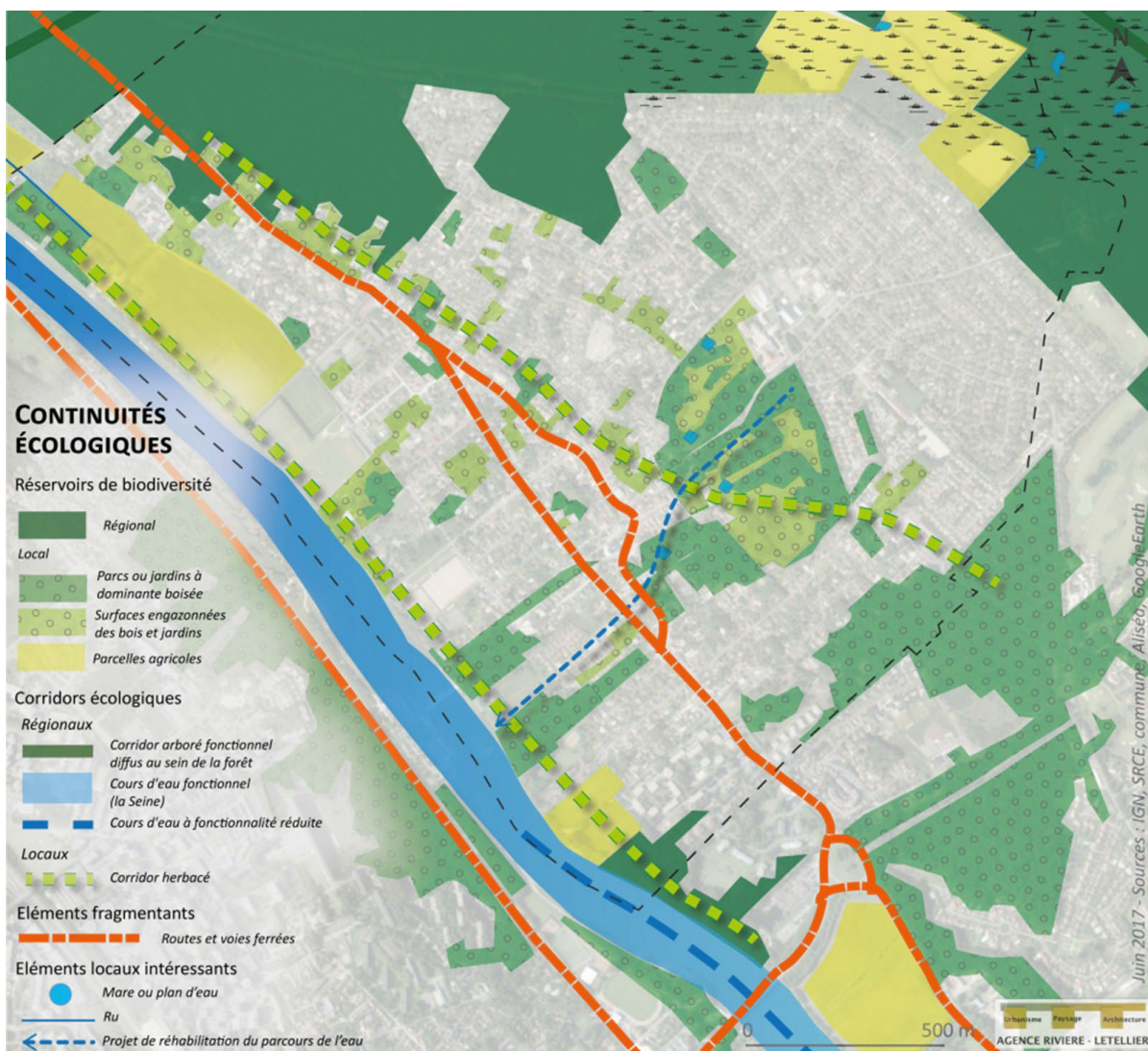
3 La trame de la plaine alluviale

Le fleuve représente un corridor écologique majeur à protéger. Ses rives accueillent une végétation spécifique aux bords de cours d'eau, la ripisylve. Les berges sont naturelles ou végétalisées. Elles doivent être préservées de l'artificialisation car la ripisylve qui les occupe possède des fonctions écologiques importantes. Les pieds de berges artificialisés doivent donc être végétalisés.



-  Limites communales
-  Trame de la plaine alluviale
-  Continuité potentielle de la plaine alluviale
-  Trame du coteau calcaire
-  Continuité potentielle du coteau calcaire
-  Trame du plateau limoneux forestier
-  Continuité potentielle du plateau
-  Trame bleue

Les continuités écologiques : synthèse



Elles se composent de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques permettant le déplacement des espèces entre ces noyaux de biodiversité. L'assemblage des continuités forme le réseau écologique.

La carte de la structure paysagère et le SRCE révèlent la présence à Soisy-sur-Seine de deux réservoirs de biodiversité, en l'occurrence la forêt de Sénart et une partie des terrains en bord de Seine au sud. Une lisière urbanisée des boisements de plus de 100 ha y est associée; elle court sur la quasi-totalité de la bordure forestière. La Seine est classée en cours d'eau fonctionnel sauf à l'extrémité sud où elle est à fonctionnalité réduite.

Au niveau local, des liaisons sont possibles notamment entre les plus importants boisements, corridor passant par les parcs boisés des châteaux et les grands jardins arborés. Les franchissements nécessaires concerneront alors essentiellement la rue de la Croix de Gerville, la rue du 8 mai 1945 et les murs des parcs et propriétés.

Les mares dans le massif boisé participent à l'amplification de la diversité d'habitats car elles offrent les conditions favorables au développement de cortèges floristiques et faunistiques spécifiques.

La transcription des enjeux et des objectifs portés par les documents supra communaux dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les enjeux et objectifs portés par le SRCE sont transcrits dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU de Soisy, dans les orientations relatives à la politique de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques et notamment :

PRESERVER ET RESTAURER LES NOYAUX DE BIODIVERSITE, LES ESPACES RELAIS ET LES CORRIDORS ECOLOGIQUES AFIN DE PERENNISER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les réservoirs boisés (forêt de Sénart, parcs et grands jardins boisés) et herbacés seront préservés, tout comme les réservoirs aquatiques et humides (Seine, mares, sources, cours d'eau,...).

Les relais boisés que sont les alignements d'arbres dans l'espace urbanisé seront préservés. Les relais herbacés des pelouses des parcs le seront également.

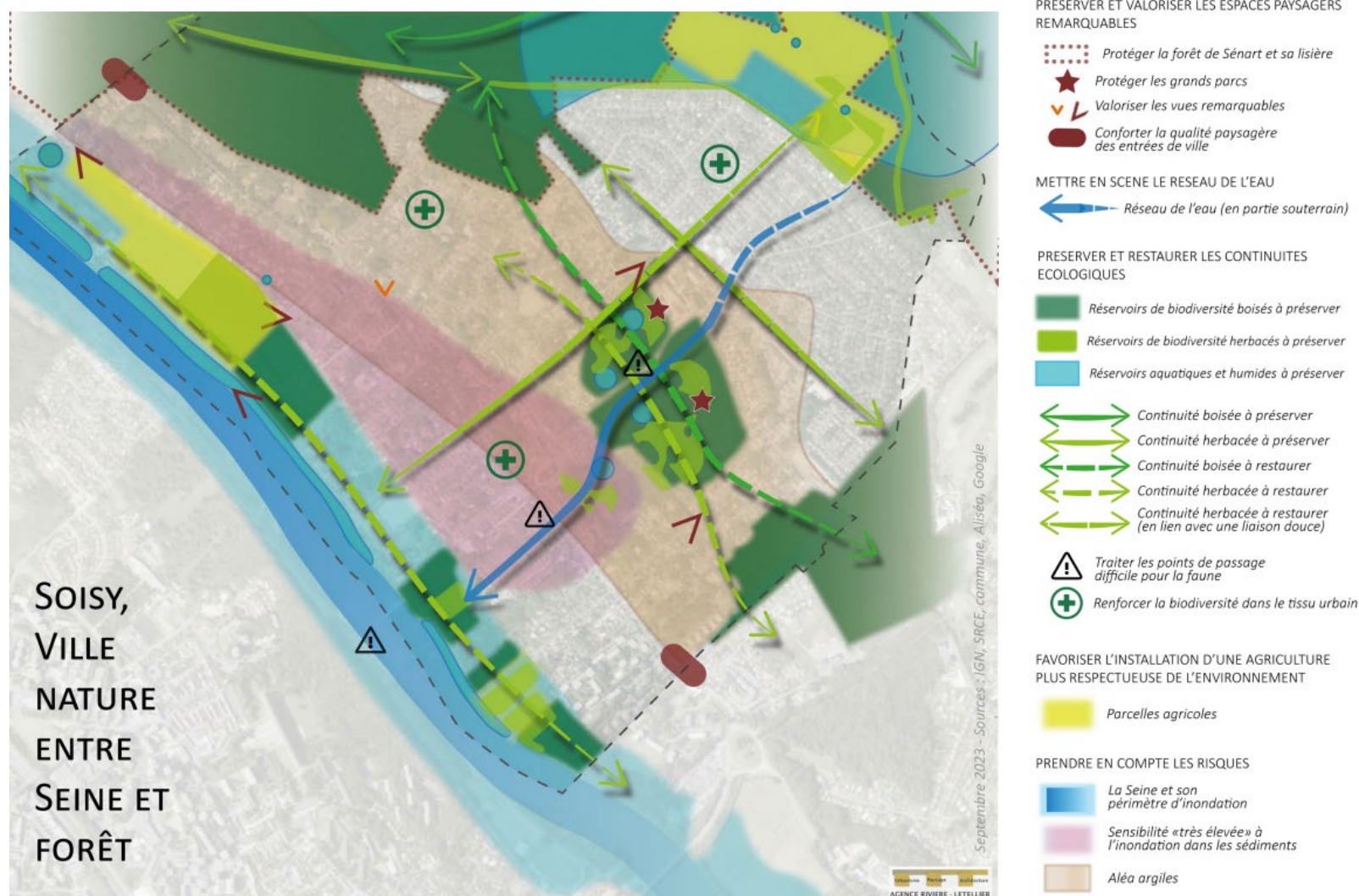
En outre, l'objectif de renforcement de la biodiversité nécessitera :

- La limitation de l'imperméabilisation des sols et l'encouragement à la végétalisation des constructions*
- La facilitation de la circulation des espèces entre les propriétés en bordure de la forêt de Sénart.*
- La création de passages à faune (entre le parc de l'ONAC et du Grand Veneur notamment)*
- La préservation des grands jardins arborés imbriqués dans la trame forestière au nord de l'avenue de la Libération*
- La préservation des murs anciens faisant office d'habitat pour certaines espèces*
- L'encouragement aux pratiques d'entretien et de jardinage peu voire non-consommatrices de produits phytosanitaires*
- L'interdiction de la plantation d'espèces invasives*

FAVORISER L'INSTALLATION D'UNE AGRICULTURE PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur les parcelles agricoles en bord de Seine et entre la ville et la forêt, la réorientation de l'activité agricole vers une agriculture biologique utilisant par conséquent peu d'intrants sera bénéfique pour la biodiversité locale et la santé des populations.

La transcription des enjeux et des objectifs portés par les documents supra communaux dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Orientations générales thématiques

Nature en ville

- Valoriser et préserver les plantations en pied de mur existantes et encourager la généralisation de ce système là où la largeur des trottoirs le permet en toute sécurité.
 - Lors des rénovations, préserver, dans la mesure du possible, les éléments architecturaux favorables à l'accueil de la biodiversité : débords de toit (éviter les cache-moineaux), œils-de-bœuf, murs en pierre... Les matériaux traditionnels (enduits à la chaux naturelle, tuiles en terre cuite...) seront de préférence conservés.
- Des nichoirs et abris peuvent, à l'occasion de travaux, être aménagés.
- Préserver les caractéristiques économes du bâti ancien : orientation, taille et position des ouvertures, débords de toit ou volets en bois préservant de la chaleur, plantations à feuilles caduques côté sud, murs en pierre avec enduits perspirant à la chaux/sable voire terre...
 - Encourager le recours aux stationnements perméables et végétalisés

Nature en ville prise en compte dans les espaces publics

- Préserver et valoriser les parcs et espaces verts publics
- Aménager des parkings perméables et végétalisés afin d'éviter l'effet « îlots de chaleur » et d'améliorer la gestion des eaux pluviales.
- Poursuivre la valorisation des espaces publics en intégrant des espaces verts aux projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics,
- Poursuivre le développement du réseau de liaisons douces complémentaire des continuités écologiques et environnementales
- Privilégier la plantation en pleine terre pour la végétalisation des espaces publics, réserver les contenants hors-sols aux espaces où la pleine terre n'est pas possible.
- Réduire la fréquence de tonte de certaines pelouses pour permettre le développement de prairies

Favoriser la biodiversité en ville

Afin de renforcer la biodiversité dans les tissus urbains, à l'occasion de chaque aménagement ou construction il convient de mettre en œuvre des dispositifs favorisant la végétation et la vie des petits animaux.

- Pérenniser et améliorer les déclinaisons locales des corridors régionaux :
 - Aménager les infrastructures linéaires existantes
 - Limiter la pollution lumineuse
- Conserver une densité suffisante d'espaces multi-usages de pleine terre végétalisés de type noues végétalisées, voies de circulation douce, parcs et jardins ...
- Gérer les eaux pluviales à la source (jardins de pluie, tranchées d'infiltration, noues végétalisées, ...)
- Prévoir au pied des murs de clôture et au pied des constructions des espaces de pleine terre, des plantations volontaires peuvent être réalisées ou des plantes spontanées peuvent s'épanouir.
- Prévoir des aménagements spécifiques à la faune et flore locale sur les bâtiments : nichoirs, hôtel à insectes et abris à faune intégrés aux façades ou aux murs.
- Couvrir d'une toiture terrasse végétalisée les constructions annexes, ainsi les ouvertures en étage des constructions principales bénéficient de la vue sur la végétation.
- Créer une continuité sol/toit avec des câbles ou filins tendus le long des murs entre sol et toiture pour conduire des plantes grimpantes.



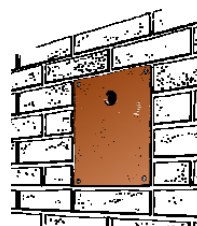
Passages à faune terrestre



Jardin de pluie



Pour accueillir les hirondelles, une simple planche protège la façade



Cavité réservée dans un mur pour insérer un nichoir



Fleurissement des pieds de mur ou de façade



Végétalisation des murs